

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTMÉRAC

Séance du 03 octobre 2016

L'an deux mil seize le trois octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de MONTMÉRAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BERGEON, Maire.

Date de convocation : 28 septembre 2016

Membres en exercice : 26, Présents : 17, Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

Etaient présents : M. BERGEON, M. HERAULT, M. GAILLARD, M. MONICHON, Mme BARBEAU, Mme BERTRAND, Mme VINCENT, Mme CHAINIER, Mme DURAND, Mme BORDRON, M. GABORIT, Mme PETIT, M. AMIOT, Mme MARCEAU, Mme FEUILLERE, Mme LIBERT, Mr LEYMARY

Absents: M. MOUCHEBOEUF, M. DAUGE, M. JOLLET, M. MAROT, M. TESTAUD, M. MAGNE, M. LEMBERT, M. COMBEAU, Mme PINEAU

Secrétaire de séance : Mme CHAINIER Marie-Claude

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 05 septembre 2016.

ORDRE DU JOUR :

1. Repas des aînés
2. Bilan commission scolaire
3. Guide « mieux vivre ensemble »
4. Questions diverses

1) Repas des aînés.

Le repas des aînés se déroulera le vendredi 11 novembre 2016.

Tout d'abord, un apéritif sera organisé après les deux cérémonies de commémoration du 11 novembre (Lamérac et Montchaude) dans l'église de Lamérac. Cela sera suivi du repas des aînés dans la salle des fêtes de Lamérac.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se munir des propositions de Monsieur COURRAUD, qui sera le traiteur lors du repas des aînés, et de cocher les entrées/plats/dessert voulus. Le Conseil Municipal décide d'enlever une des entrées moyennant une baisse de prix du menu (à voir avec Monsieur COURRAUD). Le menu pour le repas des aînés sera donc le suivant :

- Soupe de poisson
- Salade de gésiers au chèvre chaud
- Sorbet à la poire avec Pineau des Charentes
- Steak de canard Sauce cèpes et Garniture de légumes
- Salade et fromages
- Brioche perdu maison, glace vanille sauce caramel

Ayant des désaccords au sein du Conseil Municipal concernant l'âge fixé pour le repas des aînés, Monsieur le Maire décide de faire un vote afin que l'ensemble des conseillers émettent leurs opinions. Il a été décidé que l'âge sera fixé à 61 ans pour Lamérac et Montchaude. Les invitations devront être envoyées courant octobre.

2) Bilan commission scolaire.

Mme Magali FEUILLERE émet un résumé de la dernière commission scolaire.

Lors de cette commission, certains membres se sont interrogés sur le fait de garder la garderie de Montchaude ainsi que le transport scolaire. En effet, il semblerait ne pas avoir de surcoût par rapport à cette année et cela permettrait de pérenniser l'investissement engagé en conservant les enfants de Montmérac dans la future structure de Guimps, également plus pratique pour les parents. Le Conseil Municipal voudrait que le bus scolaire fasse un arrêt sur la commune déléguée de Lamérac. Monsieur Éric GAILLARD propose au Conseil Municipal que la garderie pourrait être dans une des salles associatives de la mairie.

La question que se pose la commission scolaire est la suivante : la Cdc4B veut-elle faire des économies ?

Pour cela, un rendez-vous sera pris avec Monsieur Dominique CHATELLIER, 1^{er} Vice-Président de la Cdc4B, afin d'exposer le projet de la commune pour garder un maximum d'enfant, et ainsi, de maintenir dans le futur l'école de Guimps.

3) Guide « mieux vivre ensemble »

Monsieur le Maire présente le guide du « mieux vivre ensemble » au Conseil Municipal. Le but de ce guide est d'énumérer des recommandations pour les administrés puissent mieux appréhender certains problèmes.

Le Conseil Municipal décide de renommer le guide. Il s'intitulera le guide du « bon vivre ensemble ».

4) Questions diverses.

- **Référents voirie MONTMÉRAC** : Monsieur Jean-Michel LEYMARY et Monsieur Martial DAUGE, référent voirie de chaque commune déléguée, devront aller voir toutes les routes afin d'élaborer le programme voirie 2017.
- **Salle des fêtes Lamérac** : Un groupe de travail devra être formé afin de réfléchir à l'aménagement de la salle des fêtes de Lamérac.
- **Budget 2017** : Monsieur le Maire demande à tous les conseillers de commencer à y réfléchir.
- **« Rose de Montmérac »** : Mme Marie-Pascale BORDRON et Mme Marie-Claude CHAINIER expliquent le projet, validé par Monsieur le Maire, concernant une rose fabriquée spécialement pour la commune. Elle sera le symbole de la commune nouvelle.
- **Le Bourg Montchaude** : Il faut rapidement penser à embellir le bourg de Montchaude.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le lundi 07 novembre 2016.